Image not found or type unknown

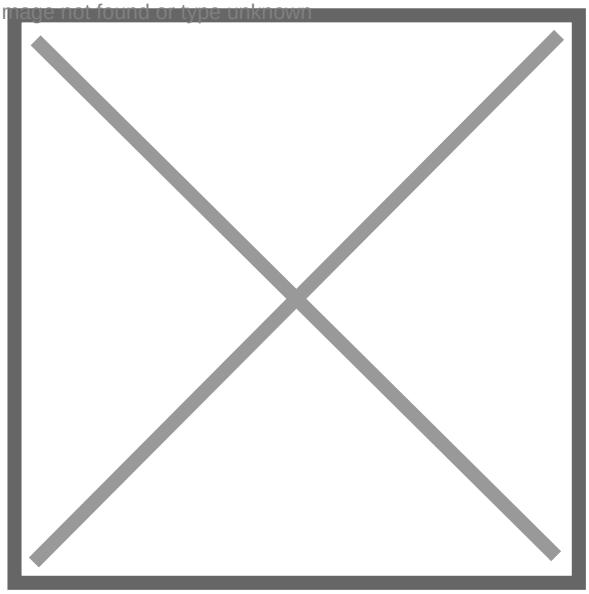

Reconnaissance de dette. comment se faire rembourser ?

Par **Alphaville**, le **12/06/2013** à **19:31**

Bonjour.
Je dispose d'une reconnaissance de dette en ma faveur.
D'un montant de 20 k €.
Le débiteur ne se manifeste pas...
Quelle procédure dois je engager.
Je crois devoir envoyer un courrier en RAR, puis m'adresser au TGI.
Me faut il l'assistance d'un avocat ou un courrier au président du TGI est il suffisant, avec le justificatif, pour obtenir un jugement en ma faveur ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés